République française **HAUTES-PYRENEES**

ARTAGNAN - C

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le UNE

Séance du 11 mal

Date de la convocation: 28/02/2025 Membres en exercice:

onze mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est 14

réunie sous la présidence de Christine APARICIO

Présents: 11

Présents: Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL,

Votants: 11 Isabelle BETTONI, Michelle BROUCA, Eric CHAUMES, Christian

DOURS, Sylvain DUPRAT, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ,

Pour: 11 Fabienne VIGNOLO

Contre: 0 Représentés:

Abstentions: 0 Excusés:

Refus: 0 Absents: Lucien COMBESSIES, Stéphanie LOPEZ, Stéphane

SARDOU

Secrétaire de séance: Michelle BROUCA

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2024 -DE 012 2025

En application de l'article L. 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le conseil municipal, réunion sous la présidence de Christine APARICIO

Après avoir entendu le compte financier unique dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Dépenses de l'exercice : 158 097.34 €	Dépenses de l'exercice : 139 623.27 €
Recettes de l'exercice : 228 393.92 €	Recettes de l'exercice : 106 358.35 €
Résultat de l'année : 70 296.58 €	Résultat de l'année : - 33 264.92 €
Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 274 534.59 €	Excédent : 23 934.71 €
Déficit : 0€	Déficit : 0€
Résultats cumulés clôture : 344 831.17 €	Résultats cumulés clôture : - 9 330.21 €
	Restes à réaliser Dépenses : 59 096.16 €
	Restes à réaliser Recettes : 59 101.00 €
	Résultats corrigés clôture : -9 325.37 €
RÉSULTAT GLOBAL : 335 505.80 €	

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats de fonctionnement suivante :

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

274 534,59

70 296,58

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou -

355-20250311-DE_012_2025-DE		
- 9 330.21	<u>D Solde d'exécution d'investissement N-1</u> (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	
<u>t</u> + 4,84	E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	
9 325,37	Besoin de financement = F = D + E	

Affectation

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, compte 1068 : 9 325.37 €
- de l'excédent reporté 002 : 335 505,80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le / / 20		
Le secrétaire de séance, Michelle BROUCA	Le Maire, Stéphane ETIENNE	
Signature	Signature	